



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Connection postal: voir instructions ci-inclues

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
TPSGC-PWGSC  
601-1550, Avenue d'Estimauville  
Québec  
Québec  
G1J 0C7

<b>Title - Sujet</b> Voie contournement Lac-Mégantic	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> T8015-190041/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b>	<b>Date</b> 2020-05-01
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$QCM-023-17909	
<b>File No. - N° de dossier</b> QCM-9-42126 (023)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2020-06-01</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Heure Avancée de l'Est HAE
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Hamann, Frédéric	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> qcm023
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (418) 929-6277 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (418) 648-2209
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

## MODIFICATION 001

### TITRE : Projet de voie de contournement Lac-Mégantic (VCLM)

Inclus dans la présente modification :

1. Modification des articles 4.1.1.2.1 et 4.1.1.2.2 de la demande de proposition T8015-190041/A afin de permettre les projets complétés au cours des 15 dernières années
2. Questions et réponses 1 et 2

---

### Modifications à l'invitation T8015-190041/A

#### **Modification de l'article 4.1.1.2.1 Réalisation du soumissionnaire dans le cadre de projets :**

À l'article 4.1.1.2.1 le deuxième paragraphe est modifié comme suit :

Le soumissionnaire doit présenter quatre (4) projets entrepris et complétés au cours des **quinze (15)** ~~dix (10)~~ années précédant la date de clôture de la demande de proposition. La valeur globale (ingénierie + construction) de chacun des projets présentés doit être égale ou supérieure à 25M\$ canadiens. Seulement les quatre (4) premiers projets présentés dans l'ordre seront examinés et tous les autres ne recevront aucune considération comme s'ils n'avaient pas été soumis. Un minimum de deux (2) projets doivent être des projets du domaine ferroviaire (c'est-à-dire des projets de conception et/ou de la construction de voies ferrées et/ou de ponts ferroviaires). Les autres projets présentés doivent être des projets dans un des domaines suivants : ferroviaire, routier et ouvrage d'art (pont d'étagement et pont enjambant des cours d'eau).

#### **Modification de l'article 4.1.1.2.2 Réalisation des personnes clés**

À l'article 4.1.1.2.2 le premier paragraphe est modifié comme suit :

Pour chacune des personnes clés, le soumissionnaire devrait démontrer l'expérience acquise dans le rôle pour lequel l'individu est proposé. Pour ce faire, le soumissionnaire doit présenter, pour chaque personne clé, deux (2) projets entrepris et complétés au cours des **quinze (15)** ~~dix (10)~~ années précédant la date de clôture de la demande de propositions. Seulement les deux (2) premiers projets présentés dans l'ordre seront examinés et tous les autres ne recevront aucune considération comme s'ils n'avaient pas été soumis.

---

### #QUESTIONS ET RÉPONSES 1 et 2 :

#### **Question 1 :**

À l'article 4.1.1.2.1 Réalisations du soumissionnaire dans le cadre de projets, il est mentionné :

*« Le soumissionnaire doit posséder l'expérience des projets présentés. De l'expérience de projets antérieurs d'entités autre que de celle du soumissionnaire ne sera pas pris en considération lors de l'évaluation à moins que les entités fassent partie de la coentreprise du soumissionnaire. »*

Est-ce que l'expérience de projets antérieurs de sous-traitant à part entière de l'équipe de travail est considérée? Certaines expertises disponibles font partie d'entités de plus petite taille et ne justifie pas la création d'un consortium.

#### **Réponse 1 :**

Non, tel que mentionné au premier paragraphe de l'article :

*« Le soumissionnaire devrait décrire ses réalisations et son expérience à titre d'expert-conseil principal dans le cadre de projets antérieurs comparables. »*

Une firme qui présente moins de 4 projets (ex : 3 projets) ne sera pas nécessairement disqualifiée puisque ce critère n'est pas obligatoire, mais celle-ci sera quand même défavorisée sur son offre de service compte tenu du pointage associé par projet.

**Question 2 :**

Dans la DDP, la section 4.1.1.2.1 indique que les projets proposés doivent avoir été achevés au cours des 10 dernières années. Nous tenons à souligner qu'il y a eu très peu de projets ferroviaires importants au Québec au cours des 10 dernières années.

Pouvons-nous soumettre des projets qui sont en cours et qui ont franchi des étapes importantes d'achèvement? »

**Réponse 2 :**

Non, les projets présentés doivent être complétés.

Les articles 4.1.1.2.1 et 4.1.1.2.2 ont été modifiés afin de permettre des projets complétés dans les 15 dernières années.

Des 4 projets demandés, un minimum de 2 projets doivent être du domaine ferroviaire. De plus, une firme qui présente moins de 4 projets (ex : 3 projets) ne sera pas disqualifiée puisque ce critère n'est pas obligatoire, mais celle-ci sera quand même défavorisée sur son offre de service compte tenu du pointage associé par projet.

De plus, nous tenons à spécifier que nous n'avons pas limité les projets au Québec seulement et que des projets hors Québec peuvent être présentés dans votre offre de service.

---

**\*\*\* TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES\*\*\***